



Service : Secrétariat

N/réf. : JD/FL/VW/RD

Objet : Dégâts Agricoles 2022

Mesdames, Messieurs,

Suite à un désistement indépendant de notre volonté, nous vous informons que la Commission des dégâts aux cultures initialement prévue **le lundi 05 septembre 2022 à partir de 11h00** (salle des mariages de l'administration communale de Quévy - Route de Pâturages, 50, 7041 Quévy) afin d'établir le premier constat a été postposée au **vendredi 16 septembre 2022 à partir de 09h00**.

Pour rappel, pour que le constat soit pris en compte :

- *l'agriculteur doit procéder par demande écrite auprès du bourgmestre devant préciser la date, la nature du phénomène et les biens concernés, en ce compris les données d'identification de ces biens ([AGW 31/5/2017](#) Art. 4§1^{er}), ce que respectera une demande effectuée par courriel précisant la nature du phénomène, le numéro de producteur (« numéro de partenaire ») et les numéros PAC 2022 des parcelles concernées.*
- *cette demande doit précéder la réunion de la commission et la récolte dans un délai raisonnable (vu que deux constats sont demandés pour les cultures, dont 1 avant la récolte, cf. AGW 31/5/2017 déjà cité ci-dessus, [Art. 4§5, 6° et §7](#)).*
- *la commission communale d'une commune ne traite que les parcelles se trouvant sur le territoire de ladite commune.*
- *il n'y a pas d'indemnisation concernant les calamités agricoles à moins de 30% de dégâts en considérant l'ensemble de la sole concernée (<https://www.youtube.com/watch?v=XTznlpYYQvY>).*
- *les conditions pour qu'une calamité agricole soit effectivement reconnue (et qu'il y ait donc indemnisation) sont précisées sur <https://agriculture.wallonie.be/calamites-agricoles1>, et à ce jour, aucune décision du GW n'a encore été prise.*
- *le seuil fiscal de prise en compte est moindre (20%), et il est conseillé à l'agriculteur de s'adresser au bureau de taxation duquel il relève (cf. *infra*) pour en savoir plus à ce sujet.*

En vous remerciant d'avance et en comptant sur votre bonne attention, veuillez agréer, chers agriculteurs, l'expression de nos sentiments dévoués.

La Directrice Générale f.f.,



J. DEMOUSTIER

L'Echevin de l'Agriculture,



V. WAMBERSY

La Bourgmestre,



F. LECOMPTE

